



## Demandes de cartes d'identité/passeport, la Mairie de Pélussin propose une prise de rendez-vous en ligne

*Le dépôt des dossiers de demandes de passeport et de CNI en Mairie de Pélussin se fait exclusivement sur rendez-vous.*

*Deux options sont aujourd'hui possibles :*

- prise de RDV en ligne sur une plateforme accessible via le site internet de la ville : [www.pelussin.fr](http://www.pelussin.fr),

- prise de RDV par téléphone au service accueil au 04.74.87.62.02.



Afin de limiter au maximum le temps de traitement de chaque demande en mairie, **il est vivement conseillé d'effectuer une partie de la démarche chez soi**, en enregistrant une pré-demande de CNI et/ou passeport sur le site [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)

Si vous prenez rendez-vous pour plusieurs personnes, précisez-le bien au moment de votre demande en ligne, ex : 2 personnes / 2 RDV.

**La durée d'un rendez-vous est de 30 min par personne**, que ce soit pour un passeport, une CNI ou une double-demande (un seul dossier pour les deux pièces).

**La prise du rendez-vous est individuelle mais la présence d'au moins un parent est obligatoire pour les mineurs.**

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir libérer le créneau en l'annulant directement sur la plateforme de prise de rendez-vous ou auprès de la mairie au 04.74.87.62.02.

Détails des pièces à fournir sur le site [www.pelussin.fr](http://www.pelussin.fr) (lien direct CNI/passeports)

\*\*\*\*\*

**Mairie de Pélussin - 2, Place de l'Hôtel de ville - 42 410 PELUSSIN**

**Tél. 04.74.87.62.02. - Site Internet : [www.pelussin.fr](http://www.pelussin.fr)**